

EASY CLAIM

POUR ENVOYER
VOS DEMANDES DE
REMBOURSEMENT
EN QUELQUES
CLICS

**ÉTUDES
SECONDAIRES**

LICENCE

MASTER

MBA/PH.D.

**SÉJOUR DE PLUS
DE 12 MOIS**

EXPAT STUDENT

L'ASSURANCE MENTION « TRÈS BIEN » POUR
LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

2017-2018



Téléchargez notre application mobile
gratuite Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



L'assurance en plus facile.

EXPAT STUDENT, L'ASSURANCE SPÉCIALE ÉTUDES INTERNATIONALES LONGUE DURÉE !

Vous avez décidé de quitter votre pays d'origine et de donner une dimension internationale à vos études. Tests d'admission et de langue, financement, logement, visas, billets d'avion... la liste des préparatifs est déjà longue, mais avez-vous également pensé à votre assurance internationale ?

SANTÉ, LES PIÈGES À EVITER

- 1 Si vous quittez votre pays d'origine pour étudier à l'étranger pendant plus d'une année, vous ne serez plus affilié à votre organisme de Sécurité sociale et votre mutuelle ne vous couvrira plus.
- 2 La couverture de votre carte bancaire ne fonctionne que pour un séjour de 3 mois maximum et ne sera donc pas suffisante.
- 3 Selon le pays où vous vous rendez, les assurances santé locales peuvent être très onéreuses, sans toutefois vous garantir un remboursement à 100 % des frais que vous aurez à régler.

LA SOLUTION ? UNE COUVERTURE COMPLÈTE QUI VOUS PROTÈGE CONTRE LES ALÉAS SUSCEPTIBLES DE PERTURBER VOTRE SÉJOUR

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé courantes ou imprévues ?

Expat Student couvre vos dépenses de santé dès le 1^{er} euro dépensé avec un plafond de remboursement très confortable (1 000 000 € par année d'assurance) et de nombreux services associés, tels que :

- > le règlement direct des frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !
- > un service de 1^{er} avis médical : une équipe de médecins est à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux questions relatives à votre santé.

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite en cas d'hospitalisation.

Si vous deviez redoubler une année suite à un problème médical ou familial ?

APRIL International vous verse une indemnité pour vous permettre de poursuivre vos études sans que votre budget ne soit fortement impacté.

LES POINTS FORTS D'EXPAT STUDENT

- > Des frais de santé couverts à 100% des frais réels, sans aucune franchise
- > Une couverture valable dans votre pays de nationalité lors de retours temporaires
- > Un contrat conforme aux exigences des plus grandes universités internationales ou des autorités pour obtenir un visa
- > Un service d'e-claiming : vous nous transmettez facilement vos demandes de remboursement depuis votre Espace client ou via votre appli Easy Claim (en cas de choix de couverture au 1^{er} euro)
- > Une hotline juridique et pratique pour vous assister sur vos droits et obligations en cas de difficultés

SERVICE
E-CLAIMING

NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : conseillers.expat@april-international.com



dans nos bureaux : 110, avenue de la République - 75011 Paris
FRANCE



LES COÛTS DE SANTÉ ET DE RAPATRIEMENT À L'INTERNATIONAL

Les coûts de santé varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent parfois réserver de mauvaises surprises. Avec Expat Student, votre santé comme votre budget seront protégés.



David est doctorant à l'Université de **Toronto** et profite de ses premières vacances au Canada pour une sortie en canoë. En montant, il perd l'équilibre et tombe dans le lac glacial. Combien coûtent la visite aux urgences et le traitement de sa pneumonie ?

> **663 CAD**
soit environ 516 €



Mathilde effectue son Master à **Cambridge** et doit consulter un ORL. Combien coûte la consultation d'un spécialiste dans le secteur privé ?

> **200 GBP**
soit environ 235 €

Camille étudie à l'Université de **Floride**. Suite à un accident de vélo, elle doit être hospitalisée plusieurs semaines. Quel est le coût de son hospitalisation ?

> **270 000 USD**
soit environ 195 600 €



Le parcours international de Julia dans une grande école lui permet d'effectuer un double diplôme à **Pékin**. Quelques semaines après son installation, elle souffre d'une intoxication alimentaire. Combien coûtent ses consultations, analyses et médicaments ?

> **4 200 CNY**
soit environ 463 €



Pendant sa dernière année d'études à **Sydney**, Éric profite de ses dernières vacances là-bas pour découvrir la côte Est en van. Il est victime d'un accident de la route. Combien coûtent ses soins sur place et son transport en avion sanitaire vers la France ?

> **24 000 AUD**
soit environ 17 502 €



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre service médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été réalisés.

EASY CLAIM : VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLIC !

Pour envoyer vos demandes de remboursement, optez pour la simplicité en utilisant l'application Easy Claim.



QUELS SONT LES AVANTAGES DU SERVICE EASY CLAIM ?

Vous n'avez pas besoin de nous envoyer les originaux de vos factures et prescriptions médicales.

Ainsi, vous :

- > évitez les frais d'affranchissement,
- > bénéficiez de délais de remboursement plus rapides,
- > gagnez du temps grâce à des formalités allégées.

DANS QUELS CAS PUIS-JE UTILISER LE SERVICE EASY CLAIM ?

Vous pouvez nous envoyer toutes vos demandes de remboursement de frais de santé via l'appli, **jusqu'à 400 € par facture**.

Vous devrez toutefois conserver vos documents originaux. Si vous disposez de factures dont le montant est supérieur à 400 €, nous vous remercions de bien vouloir nous les adresser par courrier.

COMMENT ACCÉDER AU SERVICE EASY CLAIM ?

Accédez à Easy Claim à tout moment depuis :

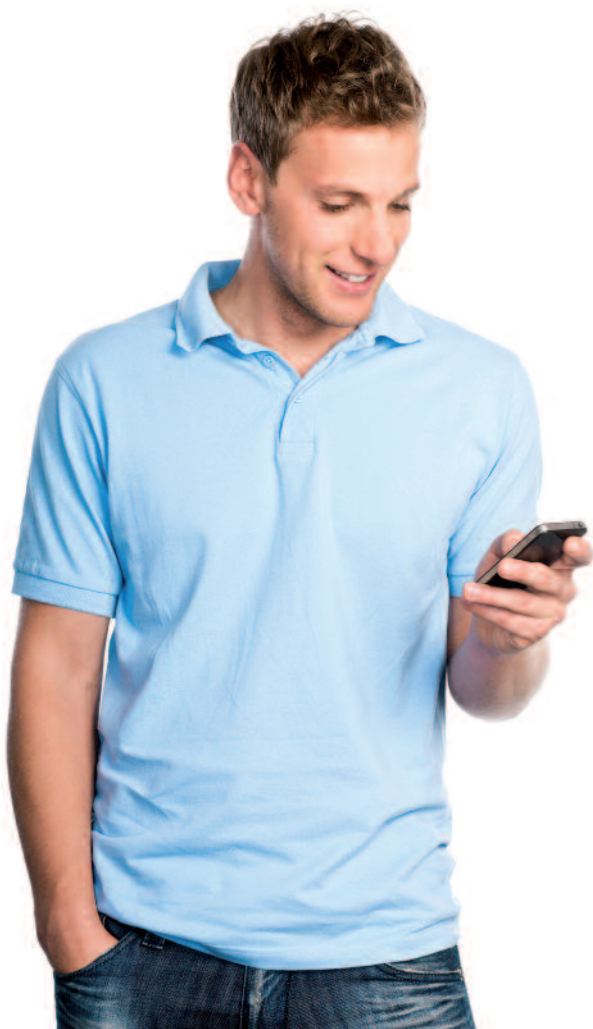
- > votre **mobile** ou votre **tablette**, en téléchargeant l'application sur Apple Store ou Google Play,
- > votre **Espace Client**, en accédant à la rubrique « Vos remboursements ».

COMMENT UTILISER L'APPLICATION EASY CLAIM ?

- 1 Téléchargez l'application Easy Claim.
- 2 Authentifiez-vous à l'aide de votre identifiant Espace Client.
- 3 Saisissez votre demande de remboursement en :
 - > renseignant le bénéficiaire ainsi que le montant des soins,
 - > reportant le code anti-fraude sur vos documents originaux,
 - > ajoutant les photos de vos factures et prescriptions médicales,
 - > nous envoyant le tout d'un simple clic !
- 4 Vous n'avez plus qu'à attendre la notification vous indiquant que votre demande a été traitée.



Ce service est disponible en cas de choix de couverture au 1^{er} euro (Option 1).



VOUS PARTEZ AUX USA OU AU MEXIQUE ? DÉCOUVREZ NOS SERVICES EXCLUSIFS :

AUX USA

- > **Des réseaux de soins** dans lesquels vous n'aurez pas à faire d'avance d'argent, nous réglons directement votre facture auprès de :
 - 5 000 hôpitaux
 - 490 000 médecins
 - 57 000 pharmacies
 - 840 000 professionnels de santé
- > **Un service de géolocalisation** du professionnel de santé le plus proche
- > **Un service de consultation à domicile** pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation



AU MEXIQUE

Accédez à notre réseau de soins comprenant 37 hôpitaux et près de 850 médecins partenaires auprès desquels vous n'aurez pas d'avance de frais à effectuer.

Bénéficiez du tiers-payant pour :

- > vos frais d'hospitalisation,
- > vos consultations de médecins généralistes et de spécialistes,
- > vos analyses,
- > vos radiographies,
- > vos séances de rééducation.

Sur simple demande, nous organisons vos rendez-vous médicaux (auprès de médecins, de kinésithérapeutes ainsi qu'auprès de laboratoires d'analyses).



SPÉCIAL POUR LES JEUNES À L'ÉTRANGER, DES GARANTIES EXCLUSIVES !

- > **Des difficultés de compréhension d'un document en langue étrangère ?**
Un contrat de bail en allemand, un contrat de travail en anglais, une attestation de votre université d'accueil en chinois...
Sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de divers documents administratifs ou juridiques vers votre langue maternelle.
- > **Des questions sur un visa, un permis de travail ? Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?**
Notre hotline multilingue est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre pratique et juridique.
- > **Votre lave-linge fuit et engendre un dégât des eaux dans l'appartement situé au-dessous du vôtre ?**
Grâce à votre garantie responsabilité civile locative, nous prenons en charge les dommages causés à l'appartement de votre voisin.
- > **Vous causez des dommages matériels pendant votre stage de fin d'études à l'étranger ?**
Avec l'extension vie professionnelle - stages de votre garantie responsabilité civile, vous êtes couvert si vous causez des dommages au matériel utilisé pendant votre stage.



Retrouvez d'autres conseils et informations utiles sur nos pages Facebook :
Étude & stage à l'étranger, Étude & stage en France.

GARANTIES

complètes pour vous assurer une couverture étendue pendant toute la durée de votre cursus à l'étranger

NIVEAUX

1 > FRAIS DE SANTÉ

Montant maximum des frais de santé par année d'assurance et par personne assurée : 1 000 000 €

Vous pouvez opter pour des remboursements :

> au 1^{er} euro

> en complément de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

En cas de choix d'une couverture en complément de la CFE, les garanties sont exprimées avec la participation de votre régime d'assurance-maladie de base.

HOSPITALISATION* (hors médecine courante et hors maternité)

Hospitalisation* médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour <small>voir définition</small> Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour (y compris forfait journalier <small>voir définition</small> en France) Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels <small>voir définition</small>
Chambre privée	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/jour
Hospitalisation* pour le traitement des troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 20 jours/an
Règlement direct des frais d'hospitalisation <small>voir définition</small>	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

MÉDECINE COURANTE (hors maternité)

Consultations de médecins généralistes	100% des frais réels, limités à 80 €/visite au-delà de 2 visites/an
Consultations de médecins spécialistes	100% des frais réels, limités à 110 €/visite au-delà de 2 visites/an
Consultations de psychiatres	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/visite, limités à 5 visites/an
Soins infirmiers** suite à hospitalisation et/ou accident caractérisé <small>voir définition</small>	100% des frais réels
Kinésithérapie**	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels
Soins dentaires	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an
Optique : verres et monture ou lentilles	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/an

MATERNITÉ* : délai d'attente de 10 mois

> Garantie valable uniquement si votre pays de destination principal est l'un des pays suivants : Canada, Chine, États-Unis, Hong-Kong, Mexique, Royaume-Uni, Singapour et Suisse

Règlement direct des frais d'hospitalisation	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Frais d'accouchement : hospitalisation*, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels, jusqu'à 7 500 €/grossesse, chambre privée limitée à 80 €/jour (montant porté à 15 000 €/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)
Consultations, pharmacie, examens et soins pré et post natals	
Complications de grossesse et à l'accouchement	100% des frais réels

* Toute hospitalisation (sauf hospitalisation de jour) est soumise à accord préalable voir définition. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation (sauf en cas d'urgence ou d'accident).

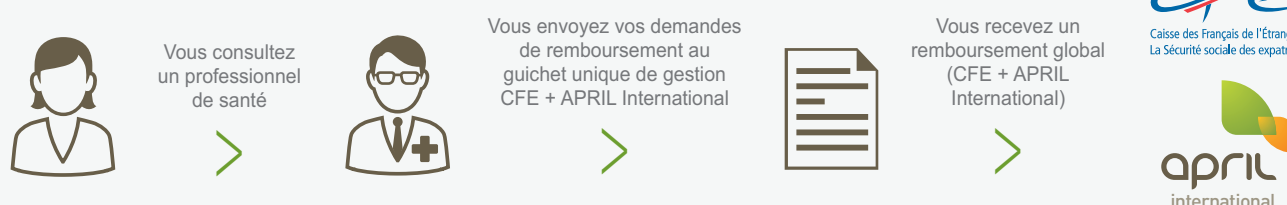
** Soumis à accord préalable au-delà de 10 séances par année d'assurance.

COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTÉ ?

1 Vous optez pour des remboursements au 1^{er} euro



2 Vous optez pour des remboursements en complément de la CFE



SERVICE DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation,
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



DÉFINITIONS

- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier des mêmes prestations qu'en France. La CFE assure également la continuité des droits à la Sécurité sociale pendant l'expatriation.
- > **Forfait journalier** : part du prix de journée d'hospitalisation en France non prise en charge par la Sécurité sociale française.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > **Hospitalisation de jour** : séjour de moins de 24h pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- > **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de plus de 24 heures ou hospitalisation de jour), vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

GARANTIES (SUITE)

NIVEAUX

2 > 1^{ER} AVIS MÉDICAL

Entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7 pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches médicales

3 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Présence d'un membre de la famille si hospitalisation supérieure à 6 jours	billet aller-retour + 80 € par nuit, maximum 10 nuits
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	billet aller-retour
Retour après consolidation dans le pays de destination	billet aller simple
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	frais d'envoi
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne, jusqu'à 15 000 € par événement
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	jusqu'à 1 000 €
Accompagnement du défunt	billet aller-retour + 80 € par nuit, maximum 4 nuits
Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement médical ou décès de l'assuré	billet aller simple
Accompagnement des enfants mineurs	billet aller-retour
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 € par événement
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	avance jusqu'à 1 000 € par événement
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par an

4 > ASSISTANCE JURIDIQUE

Informations juridiques, pratiques et administratives	entretiens téléphoniques / e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	jusqu'à 16 000 € par an

5 > SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques
--	--------------------------

6 > RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative

Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, dont 92 000 € pour les dommages immatériels, franchise de 75 €
Dommages matériels causés pendant le stage	jusqu'à 12 000 € par an, franchise de 75 €

GARANTIES (SUITE)

	NIVEAUX
7 > INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité par accident	jusqu'à 40 000 €, franchise relative de 20%
8 > ASSURANCE EXAMEN	
Versement d'une indemnité suite au redoublement en cas d'hospitalisation de l'assuré ou de décès accidentel d'un membre de la famille	jusqu'à 10 000 €

COTISATIONS MENSUELLES ET ANNUELLES TTC

Pour toute date d'effet jusqu'au 16/09/2018.

Votre cotisation dépend de votre âge, du mode de remboursement souhaité pour les frais de santé et de votre pays de destination.

Frais d'adhésion : 20 €/an. Frais de fractionnement : 20 €/échéance, sauf en cas de règlement par prélèvement SEPA.

PAYS DE DESTINATION	TYPE DE COUVERTURE	ASSURÉ PRINCIPAL OU CONJOINT 12-30 ANS	ASSURÉ PRINCIPAL OU CONJOINT 31-40 ANS	ENFANT À CHARGE 0-18 ANS
Canada, Chine, États-Unis, Hong-Kong, Mexique, Royaume-Uni, Singapour et Suisse	Couverture au 1 ^{er} euro	1 188 €/an, soit 99 €/mois	1 704 €/an, soit 142 €/mois	996 €/an, soit 83 €/mois
	Couverture en complément de la CFE/Sécurité sociale française	912 €/an, soit 76 €/mois	1 284 €/an, soit 107 €/mois	792 €/an, soit 66 €/mois
Reste du monde	Couverture au 1 ^{er} euro	828 €/an, soit 69 €/mois	1 164 €/an, soit 97 €/mois	720 €/an, soit 60 €/mois
	Couverture en complément de la CFE/Sécurité sociale française	660 €/an, soit 55 €/mois	888 €/an, soit 74 €/mois	588 €/an, soit 49 €/mois

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

DÉCOUVREZ EN VIDÉO
NOS SERVICES



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Peut être couvert par le contrat tout scolaire ou étudiant entre 12 et 40 ans inclus, séjournant à l'étranger à l'occasion d'études, ou d'un séjour au pair, pour une durée minimale de 12 mois.

Le conjoint de l'assuré principal peut également être couvert, à condition qu'il soit lui-même étudiant expatrié, et soit âgé entre 18 et 40 ans inclus.

Les enfants de l'assuré principal peuvent être couverts jusqu'à l'âge de 18 ans inclus.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

2 zones de couverture sont proposées selon votre pays de destination :

Zone 1 : Canada, Chine, États-Unis, Hong-Kong, Royaume-Uni, Mexique, Singapour et Suisse,

Zone 2 : Tous les pays non listés dans la zone 1.

Les garanties sont acquises dans la zone tarifaire à laquelle votre pays de destination appartient.

En zone tarifaire 1, les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier, y compris dans votre pays de nationalité pour des retours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination.

En zone tarifaire 2, les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 2, y compris dans votre pays de nationalité pour des retours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination. Les garanties sont acquises en zone tarifaire 1 uniquement en cas d'accident et de maladie inopinée, pendant les séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre pays de destination.

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 03 41 29. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

QUELLE EST LA DURÉE DE COUVERTURE ?

Le contrat Expat Student est souscrit pour une durée minimale de 12 mois et est reconduit automatiquement à chaque échéance annuelle (1^{er} octobre), pour une durée de couverture maximale de 6 ans.

Les garanties cessent automatiquement :

- lorsque la limite d'âge est atteinte : 41 ans pour l'assuré principal et/ou son conjoint et 19 ans pour les enfants à charge
- après 6 ans de couverture,
- lorsque vous ne bénéficiez plus du statut d'étudiant ou de jeune au-pair,
- lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant.

L'adhésion peut être dénoncée à chaque échéance annuelle avec un préavis de deux mois, c'est à dire avant le 31 juillet.

COMMENT ADHÉRER ?

1 EN LIGNE

Vous pouvez souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

2 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- > Joignez à la Demande d'adhésion le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat, *ou*
 - en sélectionnant l'option « paiement par carte bancaire » sur la Demande d'adhésion, *ou*
 - effectuer le 1^{er} virement (inclure une copie de l'ordre de virement).
- > Complétez le mandat de prélèvement SEPA si vous souhaitez régler vos cotisations suivantes par prélèvement automatique sur un compte en euro (domicilié dans un pays de la zone SEPA) et joignez un RIB à votre envoi.
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

DES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES AU QUOTIDIEN !



SERVICES DE TIERS-PAYANT ÉTENDUS

Si vous êtes hospitalisé, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.

Vous vous expatriez aux États-Unis ou au Mexique ?

Vous bénéficiez en plus d'une carte de tiers-payant pour vos dépenses de santé courantes (pharmacie, consultations, analyses, radios) auprès de nos professionnels de santé partenaires. Vous n'aurez ainsi rien à régler, nous payons la facture à votre place !



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE INTUITIF ET RAPIDE, IL VOUS FACILITE LA VIE !

En quelques clics, depuis votre **ordinateur**, **tablette** ou **smartphone**, vous accédez :

- > à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- > à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
- > à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- > au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat,
- > au service Easy Claim, qui vous permet d'envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics (en cas de choix de couverture au 1^{er} euro).



UNE APPLI MOBILE

EASY CLAIM

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN ENVOYANT VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT VIA L'APPLI !

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €. Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et vous authentifier avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic en cas de choix de couverture au 1^{er} euro (vous conservez les originaux).

Notre appli Easy Claim est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.



VOTRE CARTE D'ASSURÉ

ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.



APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 33 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 861,2 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion avec 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services pour simplifier vos démarches à l'étranger

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april international | expat

Siège social :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.

Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé, conventions n°A3MCSLDFDS1E2013 et A3MCSLDFDSRO2013), CHUBB (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, individuelle accident et assurance examen) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727



L'assurance en plus facile.